

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

6 décembre 2019
Français
Original : anglais

Réunion de 2019

Genève, 3-6 décembre 2019

Point 10 de l'ordre du jour

**Dispositions concernant la neuvième Conférence
d'examen et son Comité préparatoire en 2021**

**Coûts estimatifs des réunions du Comité préparatoire et de
la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen
de la Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction**

Note du secrétariat

1. Aux termes du paragraphe 10 de la résolution 73/87, adoptée le 5 décembre 2018 sans avoir été mise aux voix, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de continuer de prêter l'assistance voulue aux gouvernements dépositaires de la Convention et de fournir les services nécessaires en vue de l'adoption et de l'application des décisions et recommandations issues des conférences d'examen.
2. Le présent document est soumis en application de la résolution susmentionnée et conformément à la décision prise à la huitième Conférence d'examen de convoquer la neuvième Conférence d'examen en 2021 au plus tard¹. Les coûts estimatifs des services de conférence et autres services pour la Conférence d'examen et son Comité préparatoire en 2021 s'élèvent à 1 864 700 dollars des États-Unis (y compris les coûts de l'Unité d'appui à l'application de la Convention en 2021). On trouvera une ventilation de ces coûts dans les tableaux ci-joints.
3. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture des réunions et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, conformément à la décision prise à la huitième Conférence d'examen pour le programme intersessions en cours², les coûts de la neuvième Conférence d'examen, y compris ceux correspondant à son Comité préparatoire, seront couverts par l'ensemble des États parties à la Convention, en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu des différences entre le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et celui des États parties à la Convention.

¹ Voir BWC/CONF.VIII/7, sect. II, par. 77.

² Voir BWC/CONF.VIII/7, sect. III, par. 11.



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Titre de la réunion Comité préparatoire et neuvième Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Dates Genève, dates à confirmer, 22 jours ouvrables - avec comptes rendus analytiques, interprétation et traduction (en dollars É.-U.)

Services de conférence	Service des séances *	Documentation à établir avant la session *	Documentation * à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques *	Documentation à établir après la session *	Services d'appui *	Divers *	Total *
Interprétation et service des séances	401 800	-	-	-	-	-	-	401 800
Documentation (traduction, reproduction et distribution)	-	238 300	4 400	122 000	73 500	-	-	438 200
Services d'appui ^{1/}	-	-	-	-	-	-	17 600	17 600
Divers ^{2/}	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Total	401 800	238 300	4 400	122 000	73 500	-	117 600	957 600

A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme) 957 600

B. Coûts autres que ceux des services de conférence

Inclus dans une estimation des coûts distincte

<i>Total partiel:</i>	-
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	-
<i>Total de B:</i>	-
Total général (arrondi) A + B	957 600

1/ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 22 jours) : 17 600 dollars

2/ Location d'un ordinateur et d'une imprimante pendant 22 jours : 300 dollars ; responsable du contrôle des documents (1 x 22 jours) : 6 800 dollars ; secrétaire (1 x 40 jours) : 32 800 dollars ; retransmission sur le Web pendant 12 jours : 9 200 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 50 900 dollars.

